



CHARBONNEAUX
BRABANT

1797

Site Colbert à Saint-Brice-Courcelles (51)

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Tome I – Présentation générale

VERSION PUBLIQUE

Date : 08 Juillet 2022

Référence : FIUS210215/NT/21-01253

| | | | | | |
|---|-------------------------------|---|--|--|--|
| BUSINESS UNIT SUSTAINABILITY | | ORGANISME EMETTEUR | | AIRBUS PROTECT AIRBUS Protect Antenne de Nancy Tour Thiers - 4 rue Piroux 54048 NANCY CEDEX Tel : 03 83 18 50 60 | |
| CLASSIFICATION | | | Marché ou contrat | | |
| Secret militaire | Secret industriel | | Numéro du marché ou du contrat | Organisme client | |
| NC | NC | | 210215 | Charbonneaux-Brabant | |
| Contractuel | Lot | Poste | Programme | | |
| OUI | - | - | - | | |
| TITRE : DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE | | | | | |
| Identification du document | | | Nombre de pages | | |
| APSYS : FIUS210215 - DAE Charbonneaux-Brabant Colbert Tome I | | | Texte | Annexes | |
| | | | 25 | 2 | |
| Date : | Réf. du fichier : | | Notion d'indexage : | | |
| 08/07/2022 | FIUS210215/NT/21-01253 | | Liquides inflammables Produits minéraux | | |
| <p>Résumé d'auteur :</p> <p>La société CHARBONNEAUX-BRABANT exploite à Saint-Brice-Courcelles un site de stockage, conditionnement et expédition essentiellement de produits inflammables, et de produits minéraux acides ou basiques.</p> <p>CHARBONNEAUX-BRABANT est un site SEVESO III seuil bas.</p> <p>CHARBONNEAUX-BRABANT souhaite procéder à une extension du stockage et conditionnement de produits inflammables et de produits minéraux de stockage, se traduisant par l'ajout d'une nouvelle cuverie et de deux nouveaux bâtiments.</p> <p>Cette extension comprendra des zones de dépotage, stockage et conditionnement de produits inflammables et de produits minéraux.</p> <p>Le présent document constitue la demande d'autorisation environnementale du projet d'extension de la cuverie de la société CHARBONNEAUX-BRABANT. De ce fait, l'établissement devient SEVESO III seuil haut.</p> | | | | | |
| Auteur(s) | | Vérificateur | | Approbateur | |
| Marie KESSLER | | Jean-Pierre BLANCHARD | | Jean-Pierre BLANCHARD | |
|  | |  | |  | |

INFORMATION RELATIVE A LA VERSION PUBLIQUE

Par application de l'instruction du gouvernement du 06 novembre 2017 relative à la mise à disposition et aux conditions d'accès des informations potentiellement sensibles pouvant faciliter la commission d'actes de malveillance dans les installations classées pour la protection de l'environnement, la description des installations du site comprend de nombreuses informations sensibles non communicables directement au public. Ces informations ont donc été retirées du présent document.

Les services instructeurs ont reçu une version intégrale du dossier afin de se prononcer sur le projet de CHARBONNEAUX-BRABANT.

Il est à noter que les informations sensibles non communicables directement au public peuvent être consultées sous conditions contrôlées en préfecture, par les personnes en justifiant un intérêt, et notamment :

- Des riverains du site industriel ou leurs représentants (associations de protection de la nature et de l'environnement, etc...),
- Un bureau d'étude concerné par un projet proche du site industriel,
- Les membres des instances locales,
- Un tiers expert mandaté par une association de riverains,
- Les commissaires enquêteurs,
- Les professionnels du droit (avocats, notaires, ...),
- Les membres des instances représentatives du personnel.

Sommaire

| | | |
|-----------|---|-----------|
| 1. | INTRODUCTION | 6 |
| 1.1. | IDENTITÉ DU DEMANDEUR..... | 6 |
| 1.2. | Objet du dossier..... | 7 |
| 1.3. | Présentation de la société | 8 |
| 1.3.1. | Le groupe CHARBONNEAUX-BRABANT | 8 |
| 1.3.2. | Le site de Colbert | 9 |
| 1.4. | Localisation de l'établissement | 10 |
| 1.5. | Situation règlementaire | 12 |
| 1.5.1. | Codification de l'établissement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement | 12 |
| 1.5.2. | Situation par rapport à la directive n°2012/18/UE (SEVESO III) | 17 |
| 1.5.3. | Codification de l'établissement au titre des installations, Ouvrages, Travaux et Activités.... | 18 |
| 2. | DESCRIPTION DES INSTALLATIONS | 19 |
| 2.1. | Organisation du site | 19 |
| 2.2. | La zone de stockage et de conditionnement de produits minéraux..... | 20 |
| 2.2.1. | Les aires de dépotage..... | 20 |
| 2.2.2. | Les stockages en réservoirs | 20 |
| 2.2.3. | Les postes de conditionnement | 20 |
| 2.2.4. | Les aires extérieures de stockage de liquides minéraux conditionnés..... | 20 |
| 2.2.5. | Protection incendie : les mesures de protection | 20 |
| 2.3. | Les stockages de liquides inflammables | 21 |
| 2.3.1. | L'aire de dépotage | 21 |
| 2.3.2. | Le stockage en réservoirs | 21 |
| 2.3.3. | L'aire de conditionnement | 21 |
| 2.3.4. | Les aires de stockage d'emballages vides | 21 |
| 2.3.5. | L'aire extérieure de stockage de liquides inflammables conditionnés | 22 |
| 2.4. | Le bâtiment 6 | 22 |
| 2.4.1. | Caractéristiques du bâtiment..... | 22 |
| 2.4.2. | Produits stockés..... | 22 |
| 2.4.3. | Organisation du magasin 6..... | 23 |
| 2.5. | Le bâtiment 7 | 23 |
| 2.6. | Le bâtiment 8 | 23 |
| 2.7. | Le bâtiment 9 | 23 |
| 2.8. | Zone « produits de nettoyage » | 23 |

| | |
|---|-----------|
| 2.9. La station de neutralisation..... | 24 |
| 2.10. Les bassins de rétention | 24 |
| 2.11. Utilités | 25 |
| 2.11.1. Installations de combustion : chaufferie | 25 |
| 2.11.2. Alimentation en eau | 25 |
| 2.11.3. Energie électrique | 25 |

1. INTRODUCTION

1.1. IDENTITÉ DU DEMANDEUR

| | |
|---------------------------|---|
| Raison sociale | CHARBONNEAUX-BRABANT |
| Adresse du site | 34 rue Emile Druart 51 370 St Brice Courcelles |
| Demandeur | Valery BRABANT |
| Responsable du site | Vincent Bernard-Barthe |
| Interlocuteur technique | Thierry CHARRIER Responsable Qualité Environnement Tel : 03 26 49 58 70 tcharrier@charbonneaux.com |
| Téléphone | 03 26 49 58 70 |
| Fax | 03 26 49 58 94 |
| Adresse du siège social : | 52, rue de la Justice 51100 REIMS |
| Forme juridique : | SA à conseil d'administration |
| Capital : | 1 140 000 € |
| N° de Siret : | 33578220700120 |

Rédaction : APSYS
Tour Thiers
4 rue Piroux
54048 NANCY CEDEX

Responsable de l'étude Jean-Pierre BLANCHARD
Tél. : 33 (0)3 83 18 50 63 – 06 03 27 58 33
jean-pierre.blanchard@apsys-airbus.com

1.2. Objet du dossier

Le Groupe Charbonneaux-Brabant exploite un site de stockage et de conditionnement de produits chimiques au 34 rue Emile Druart sur la commune de Saint-Brice-Courcelles (51), dit site Colbert. Il est inclus dans la zone industrielle Ouest de Reims, soit à environ 2,8 km du centre-ville de Reims.

La superficie du site est d'environ 61 820 m².

Les produits concernés sont des produits minéraux (acides ou basiques) des solvants inflammables et hydrocarbures, toxique ou dangereux pour l'environnement.

Ce site entre dans le cadre de la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

L'établissement est actuellement soumis à la Directive Seveso III seuil bas (directive 2012/18/UE du 4 juillet 2012) et est classé SEVESO seuil bas en raison du stockage de produits dangereux (très toxiques et toxiques) pour l'environnement.

Les travaux de modifications seront phasés en plusieurs étapes. Pour la DAE, il n'y a plus qu'une seule et même phase qui inclut toutes les étapes :

- Etape 1 :
 - Mise en place de la zone javel : cuverie extérieure avec rétention et une zone de stockage.
- Etape 2 :
 - Construction de deux bâtiments de stockage (Bâtiment 8 et 9) ;
 - Mise en place de cuves incendie et déplacement de deux poteaux incendie ;
 - Arrêt des inflammables et de la défense incendie dans bâtiment 5 ;
 - Rapatriement des produits inflammables de la zone 6 du bâtiment 6 vers le nouveau bâtiment 8 de stockage.
- Etape 3 :
 - Mise en place de la nouvelle cuverie minérale ;
 - Construction de la station de neutralisation ;
 - Destruction du bâtiment 5 et de la cuverie minérale actuelle.
- Etape 4 :
 - Mise en place de la nouvelle cuverie solvants ;
 - Mise en place de la défense incendie.

La nouvelle cuverie représentera 60 cuves :

- 24 cuves de liquides inflammables ;
- 36 cuves de produits minéraux.

Cette extension permettra d'évacuer l'activité de stockage de produits chimiques du site historique, situé 5 rue de Valmy à Reims. Ce premier site ne sera alors plus classé SEVESO III.

1.3. Présentation de la société

1.3.1. Le groupe CHARBONNEAUX-BRABANT

1.3.1.1. Historique

À sa création en 1797, la maison Charbonneaux produisait du savon pour le lavage des laines. Au fil du temps, elle s'oriente vers la dénaturation d'alcool. Progressivement, la société fournit les vinaigriers en alcool.

En 1962, à la suite du décès du dernier représentant de la famille Charbonneaux, l'entreprise est cédée au groupe familial Brabant, acteur majeur dans les domaines de la distillation, la régénération et la distribution de solvants.

Fort de son succès en 1966, l'entreprise fusionne à la Société Gouthière Detree, productrice de vinaigre et de moutarde. Charbonneaux-Brabant a alors développé une branche agroalimentaire.

La société Charbonneaux-Brabant est aujourd'hui le 1^{er} producteur français de vinaigre.

Elle a également développé 2 secteurs d'activités complémentaires :

- La « chimie grand public » qui consiste en la production de produits chimiques en petits contenants destinés à l'entretien et au bricolage des particuliers,
- La « chimie industrielle » qui est au service des Très Petites Entreprises (TPE), Petites et Moyennes Entreprise (PME) ou grands groupes qui utilisent des solvants et produits chimiques.

Le site Colbert, objet du présent dossier, est un établissement secondaire de la société qui s'inscrit dans la branche « chimie industrie ».

1.3.1.2. Capacités financières

Charbonneaux-Brabant est une Société Anonyme à conseil d'administration.

Résultats financiers

Les résultats financiers sont les suivants pour 2019 :

| | |
|-------------------------|--------------|
| Capital social | 1 140 000 € |
| Chiffre d'affaires 2019 | 91 219 700 € |

Chiffres clés 2020

- Personnel : 20 personnes ;
- Nombre de clients : environ 1 700 clients ;
- Tonnage : 7 800 tonnes

Assurances

La société a souscrit différentes polices :

- responsabilité civile ;
- dommages incendie, foudre, risques industriels annexes et pertes d'exploitation consécutives ;
- responsabilités des produits commercialisés.

Les capacités financières de l'entreprise lui permettent de faire face à ses responsabilités en matière d'environnement, sécurité et hygiène industrielle.

1.3.1.4. Garanties financières

L'indice TP01, en vigueur au moment de la rédaction du présent document, est celui de mai 2022 (publié au JO du 14 mai 2022) d'une valeur de 124,7.

Le montant des garanties financières s'élève à 4 336 912 €.
Le scénario de référence majorant est établi sur la base de produits dangereux pour la rubrique 4511.

1.3.1.5. Capacités techniques

Le métier de stockage et conditionnement dans le groupe est ancien et bien maîtrisé à toutes les étapes. Les services offerts par Charbonneaux-Brabant sont :

La logistique

- Dépôts ;
- stockage en vrac.

Le process qualité

- fiches de données de sécurité ;
- rapidité de livraison ;
- aires de stockage régionales ;
- mélange et reconditionnement ;
- respect des règles de sécurité ;
- faibles coûts d'achat et de stockage ;
- un seul interlocuteur.

Un Directeur et un responsable Qualité – Hygiène – Environnement - Sécurité veillent à l'application des procédures, consignes et règles de bonne conduite en termes de respect de l'environnement et de sécurité. Ils conduisent des audits réguliers de l'ensemble des activités.

Le site Charbonneaux-Brabant répond à l'article 7 de l'arrêté ministériel du 26 mai 2014 avec :

- une politique de prévention des accidents majeurs ;
- un système de gestion de la sécurité ;
- un plan d'opération interne.

1.3.2. Le site de Colbert

Le site opère des activités de stockage et de conditionnement de produits chimiques, qui ne sont pas fabriqués sur place mais arrivent directement du site Charbonneaux-Brabant de Reims.

Les installations sont décrites au paragraphe 2 du présent document.

L'établissement emploie 20 salariés.

Le site fonctionne au minimum 260 jours par an, soit 5 jours sur 7, du lundi au vendredi.

Les horaires de fonctionnement sont actuellement de 7h30 à 18h.

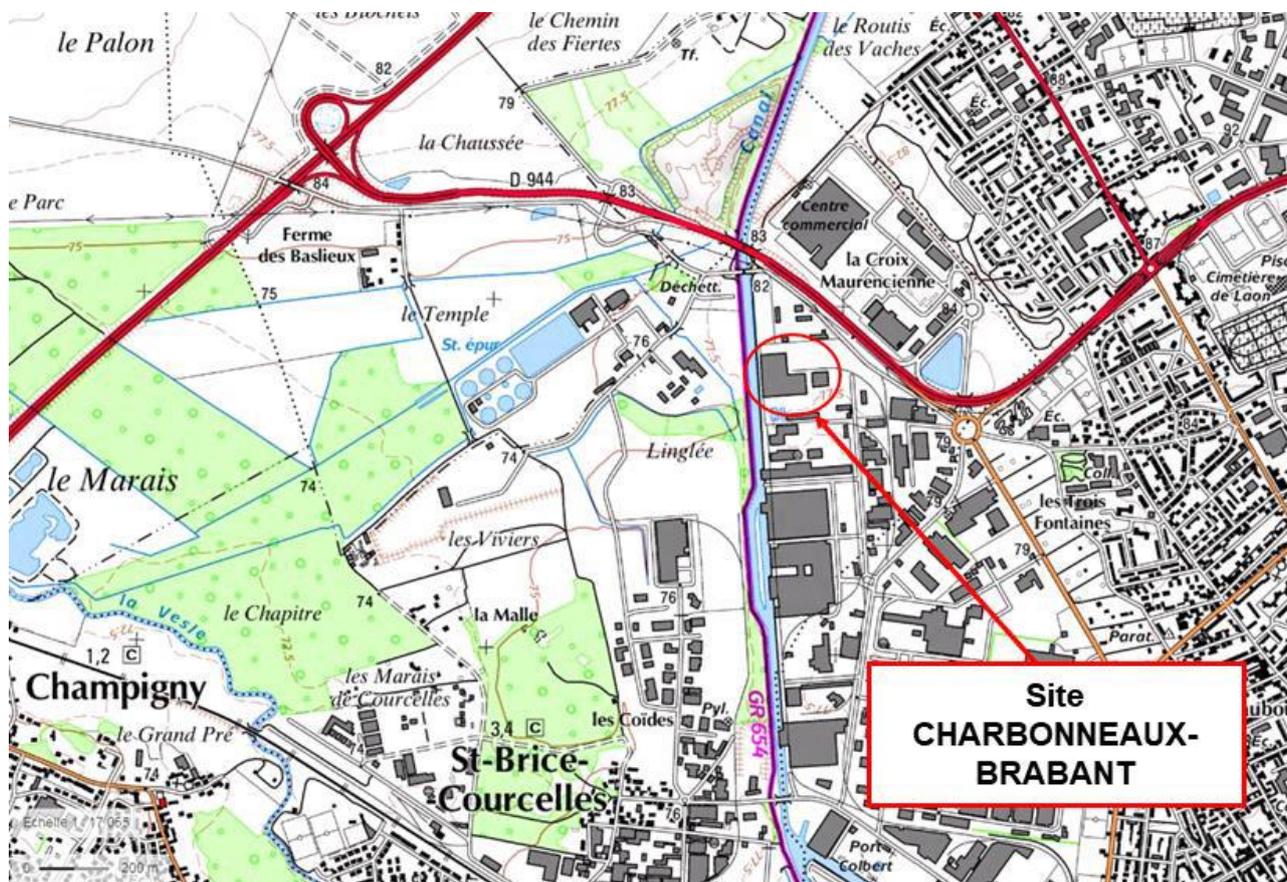
Les salariés sont répartis en équipe de 8 heures.

1.4. Localisation de l'établissement

Le site est situé dans la zone industrielle Ouest de Reims :

Département : Marne
 Arrondissement : Reims
 Canton : Reims
 Commune : Saint-Brice-Courcelles
 Voie : 34 rue Émile Druart
 Superficie du site ~ 61 820 m².
 Altitude du site ~77 mètres environ
 Référence cadastrale :

| Commune | Section | Parcelle |
|------------------------|---------|----------|
| Saint-Brice-Courcelles | AC | 31 |



Le site est bordé :

- au Nord par le site SMAC puis le site Anqueti Climatisation, le chemin de Saint-Thierry et la zone commerciale de la Croix Maurencienne où est présent un centre commercial E.LECLERC ;
- à l'est par le magasin Lidl puis le chemin de Saint-Thierry ;
- au sud par le site DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT puis le site ArcelorMittal ;
- à l'ouest par le canal de l'Aisne à la Marne puis l'usine SUEZ et la déchetterie communale.

La RD944 est à environ 200 m au Nord du site Colbert.

L'occupation des sols aux abords est principalement dominée par les bâtiments à caractère industriel, commercial ou agricole.



- **Bâtiment à caractère industriel, commercial ou agricole**
- **Autre bâtiment**

L'ERP le plus proche du site est l'établissement LIDL situé à 100 m au Nord.

Voir les extraits de plan cadastral aux 1/3 000^{ème} et de carte IGN au 1/25 000^{ème} en Annexe 1 et 2.

1.5. Situation réglementaire

L'établissement est actuellement réglementé, par plusieurs arrêtés préfectoraux :

- Arrêté préfectoral d'autorisation 94-A-03-IC du 15 février 1994,
- Arrêté préfectoral complémentaire 95-A-02-IC du 12 janvier 1995,
- Arrêté préfectoral complémentaire 2009-APC-7-IC du 13 janvier 2009,
- Arrêté préfectoral complémentaire 2010-APC-222-IC du 5 octobre 2010,
- Arrêté préfectoral complémentaire n°2018-APC-15-IC daté du 1er mars 2018 (changement d'exploitant).

Le classement ICPE actuel du site et connu de l'administration (APC du 01/03/2018) est précisé dans le tableau suivant.

1.5.1. Codification de l'établissement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

| | |
|----|--|
| A | Autorisation |
| E | Enregistrement |
| D | Déclaration |
| DC | Soumis au contrôle périodique prévu par l'article L. 512-11 du code de l'environnement |

Pour chaque rubrique modifiée, la situation actuelle est rappelée et la situation future précisée.
Le tableau page suivante représente ainsi l'actualisation du classement pour l'ensemble de l'établissement.

Les rubriques modifiées apparaissent en fond couleurs **bleue**.

| N° Rubrique ICPE | Désignation de la rubrique | Situation du site | Régime de classement |
|------------------|---|--|--|
| 1434-1 | Liquides inflammables, liquides de point éclair compris entre 60°C et 93°C, fiouls lourds et pétroles bruts, à l'exception des liquides mentionnés à la rubrique 4755 et des autres boissons alcoolisées (installation de remplissage ou de distribution, à l'exception des stations-services visées à la rubrique 1435). 1. installations de chargement de véhicules citernes, de remplissage de récipients mobiles, le débit maximum de l'installation étant : a) supérieur ou égal à 100 m ³ /h (A-1) | Capacité : 200 m ³ /h | A |
| 4130-2 | Toxicité aiguë catégorie 3 pour les voies d'exposition par inhalation 1. substances et mélanges liquides La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : a) supérieure ou égale à 10 t (A-1) <i>Quantité seuil bas au sens de l'article R.511-10 : 50 t</i> <i>Quantité seuil haut au sens de l'article R.511-10 : 200 t</i> | <u>Situation actuelle :</u> Quantité : xx t (acide nitrique en réservoirs de 30 m ³ - densité : ~1,4 kg/l) <u>Situation future :</u> Quantité : xxx T | A |
| 4510 | Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1 La quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant : 1. supérieure ou égale à 100 t (A-1) <i>Quantité seuil bas au sens de l'article R.511-10 : 100 t</i> <i>Quantité seuil haut au sens de l'article R.511-10 : 200 t</i> | <u>Situation actuelle :</u> Quantité : Xxx t (eau de javel, ammoniacque et autres produits H400 et H410 ¹) <u>Situation future :</u> Quantité : xxx T | A |
| 4331 | Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4330. La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant : 1. supérieure ou égale à 1 000 t <i>Quantité seuil bas au sens de l'article R.511-10 : 5 000 t</i> <i>Quantité seuil haut au sens de l'article R.511-10 : 50 000 t</i> | <u>Situation actuelle :</u> Quantité : xxx t Et produits chimiques (white spirit, essences A et H, pétrole lampant) et GNR <u>Situation future :</u> Réservoirs aériens Produits conditionnés sur aires extérieures Magasin 6 Magasin 8 Total : xxx t | <u>Situation actuelle :</u> E <u>Situation future :</u> A |

| N° Rubrique ICPE | Désignation de la rubrique | Situation du site | Régime de classement |
|------------------|--|--|----------------------|
| 1450 | Solides inflammables (stockage ou emploi de) La quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant : 1. supérieure ou égale à 50 kg mais inférieure à 1 t | Quantité < 1 t | DC |
| 1510-2 | Entrepôts couverts (installations, pourvues d'une toiture, dédiées au stockage de matières ou produits combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes), à l'exception des entrepôts utilisés pour le stockage de matières, produits ou substances classés, par ailleurs, dans une unique rubrique de la présente nomenclature, des bâtiments destinés exclusivement au remisage des véhicules à moteur et de leur remorque, des établissements recevant du public et des entrepôts exclusivement frigorifiques. Le volume des entrepôts étant : 2. Autres installations que celles définies au 1, le volume des entrepôts étant : c) supérieur ou égal à 5 000 m ³ mais inférieur à 50 000 m ³ (DC) <i>Un entrepôt est considéré comme utilisé pour le stockage de produits classés dans une unique rubrique de la nomenclature dès lors que la quantité totale d'autres matières ou produits combustibles présente dans cet entrepôts est inférieure ou égale à 500 tonnes.</i> | 800 t de matières combustibles Volume total : 49 649 m³ | D |
| 1630 | Soude ou potasse caustique (emploi ou stockage de lessives de)Le liquide renfermant plus de 20% en poids d'hydroxyde de sodium ou de potassium. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : 1. Supérieure à 250 t | <u>Situation actuelle :</u> Quantité : 245 t <u>Situation future :</u> 486 t | D |
| 4140-1 | Toxicité aigüe catégorie 3 pour la voie d'exposition orale (H301) dans le cas où ni la classification de toxicité aigüe par inhalation ni la classification de toxicité aigüe par voie cutanée ne peuvent être établies, par exemple en raison de l'absence de données de toxicité par inhalation et par voie cutanée concluantes. 1. Substances et mélanges solides La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : b) supérieure ou égale à 5t mais inférieure à 50 t <i>Quantité seuil bas au sens de l'article R.511-10 : 50 t Quantité seuil haut au sens de l'article R.511-10 : 200 t</i> | <u>Situation actuelle :</u> Quantité : xxx t <u>Situation future :</u> Quantité : xxx t | D |
| 4440 | Solides comburants catégorie 1, 2 ou 3. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : 2. Supérieure ou égale à 2 t mais inférieure à 50 t (D) <i>Quantité seuil bas au sens de l'article R.511-10 : 50 t Quantité seuil haut au sens de l'article R.511-10 : 200t</i> | Quantité : xxx t | D |

| N° Rubrique ICPE | Désignation de la rubrique | Situation du site | Régime de classement |
|------------------|--|--|--|
| 4511 | <p>Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :</p> <p>1. Supérieure ou égale à 200 t (A)</p> <p><i>Quantité seuil bas au sens de l'article R.511-10 : 200 t</i> <i>Quantité seuil haut au sens de l'article R.511-10 : 500t</i></p> | <p><u>Situation actuelle :</u> Quantité : xxx t</p> <p><u>Situation future :</u> Quantité : xxx t</p> | <p><u>Situation actuelle :</u> DC</p> <p><u>Situation future :</u> A</p> |
| 1435 | <p>Stations-service: installations, ouvertes ou non au public, où les carburants sont transférés de réservoirs de stockage fixes dans les réservoirs à carburant de véhicules. Le volume annuel de carburant liquide distribué étant :</p> <p>1. Supérieur à 20 000 m³ (E) 2. Supérieur à 100 m³ d'essence ou 500 m³ au total, mais inférieur ou égal à 20 000 m³ (DC)</p> | <p>Volume annuel < 100 m³ (gasoil non routier)</p> | <p>NC</p> |
| 1436 | <p>Liquides de point éclair compris entre 60°C et 93°C, à l'exception des boissons alcoolisées (stockage ou emploi de). La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations, y compris dans les cavités souterraines étant :</p> <p>2. Supérieure ou égale à 100 t mais inférieure à 1 000 t (DC)</p> | <p><u>Situation actuelle :</u> Quantité < 100 t</p> <p><u>Situation future :</u> Quantité : 227 t</p> | <p>NC</p> |
| 1532 | <p>Bois ou matériaux combustibles analogues, y compris les produits finis conditionnés et les produits ou déchets répondant à la définition de la biomasse et mentionnés à la rubrique 2910-A, ne relevant pas de la rubrique 1531 (stockage de), à l'exception des établissements recevant du public :</p> <p>1. Installations de stockage de matériaux susceptibles de dégager des poussières inflammables, le volume de tels matériaux susceptible d'être stocké étant supérieur à 50 000 m³ (A-1) 2. Autres installations que celles définies au 1, à l'exception des installations classées au titre de la rubrique 1510, le volume susceptible d'être stocké étant :</p> <p>a) Supérieur à 20 000 m³ (E) Supérieur à 1 000 m³ mais inférieur ou égal à 20 000 m³ (D)</p> | <p>Volume : 400 m³</p> | <p>NC</p> |
| 2663-2 | <p>Pneumatiques et produits dont 50% au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) (stockage de), à l'exception des installations classées au titre de la rubrique 1510 :</p> <p>2. Dans les autres cas et pour les pneumatiques, le volume susceptible d'être stocké étant :</p> <p>a) supérieur ou égal à 10 000 m³ (E) supérieur ou égal à 1 000 m³ mais inférieur à 10 000 m³ (D)</p> | <p>Volume emballages (bidons, GRV, etc.) < 1000 m³</p> | <p>NC</p> |

| N° Rubrique ICPE | Désignation de la rubrique | Situation du site | Régime de classement |
|------------------|---|---|----------------------|
| 2910 | <p>Combustion</p> <p>A. Lorsque sont consommés exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, des pétroles liquéfiés, du biométhane, du fioul domestique, du charbon, des fiouls lourds, de la biomasse telle que définie au [...], si la puissance thermique nominale est :</p> <p>Inférieure à 1MW</p> | <p><u>Situation actuelle :</u> Bâtiment 1 : une chaudière 155 kW Bâtiment 6 : une chaudière 120 kW</p> <p><u>Situation future :</u> Bâtiment 6 : une chaudière 120 kW</p> | NC |
| 2925 | <p>Accumulateurs électriques (ateliers de charge d')</p> <p>1. Lorsque la charge produit de l'hydrogène, la puissance maximale de courant continu utilisable pour cette opération étant supérieure à 50 kW</p> <p>2. Lorsque la charge ne produit pas d'hydrogène, la puissance maximale de courant utilisable pour cette opération étant supérieure à 600 kW, [...] (D)</p> | <p>Puissance maximale < 50 kW</p> | NC |
| 4722 | <p>Methanol (numéro CAS 67-56-1)</p> <p>La quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant :</p> <p>1. Supérieure ou égale à 500 t (A-2)</p> <p>2. Supérieure ou égale à 50 t mais inférieure à 500 t (D)</p> <p><i>Quantité seuil bas au sens de l'article R.511-10 : 500 t</i> <i>Quantité seuil haut au sens de l'article R.511-10 : 5 000 t</i></p> | <p>Quantité : xxx t</p> | NC |
| 4734 | <p>Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution: essence et naphthas ; kérosènes (carburants d'aviation compris) ; gazoles [...], utilisés aux mêmes fins et aux mêmes usages et présentant des propriétés similaires en matière d'inflammabilité et de danger pour l'environnement.</p> <p>La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant :</p> <p>1. pour les cavités souterraines et les stockages enterrés :</p> <p>a) supérieure ou égale à 2 500 t (A-2)</p> <p>b) supérieure ou égale à 1 000 t mais inférieure à 2 500 t (E)</p> <p>c) supérieure ou égale à 50 t d'essence ou 250 t au total mais inférieure à 1 000 t au total (DC)</p> <p><i>Quantité seuil bas au sens de l'article R.511-10 : 2 500 t</i> <i>Quantité seuil haut au sens de l'article R.511-10 : 25 000 t</i></p> | <p>Cuve enterrée de FOPD : xxx m³</p> <p>(nouvelle cuve en remplacement)</p> | NC |

1.5.2. Situation par rapport à la directive n°2012/18/UE (SEVESO III)

La directive n°2012/18/UE, dite SEVESO III, a été adoptée le 04 Juillet 2012 et a pris effet le 1er Juin 2015. Elle abroge la directive 96/82/CE (SEVESO II). Cette directive a été transposée par la loi n°2013-619 du 16 Juillet 2013. Cette nouvelle directive a amené à la modification de la nomenclature des installations classées (décret n°2014-285 du 03 Mars 2014).

1.5.2.1. Situation actuelle

| Rubrique ICPE | Danger pour la santé (a) | | Danger physique (b) | | Danger pour l'environnement (c) | |
|---------------|--------------------------|--------------|---------------------|--------------|---------------------------------|--------------|
| | Seuil bas | Seuil haut | Seuil bas | Seuil haut | Seuil bas | Seuil haut |
| 4130-1 | 0,26 | 0,065 | | | | |
| 4130-2 | 0,82 | 0,205 | | | | |
| 4140-1 | 0,26 | 0,065 | | | | |
| 4330 | | | 0 | 0 | | |
| 4331 | | | 0,16 | 0,16 | | |
| 4421 | | | 0 | 0 | | |
| 4440 | | | 0 | 0 | | |
| 4510 | | | | | 1,15 | 0,575 |
| 4511 | | | | | 1,05 | 0,42 |
| 4722 | 0,03 | 0,003 | | | | |
| 4734 | | | | | | |
| Total | 1,37 | 0,338 | 0,16 | 0,016 | 2,2 | 0,995 |

1.5.2.2. Situation future

| Rubrique ICPE | Danger pour la santé (a) | | Danger physique (b) | | Danger pour l'environnement (c) | |
|---------------|--------------------------|---------------|---------------------|---------------|---------------------------------|-----------------|
| | Seuil bas | Seuil haut | Seuil bas | Seuil haut | Seuil bas | Seuil haut |
| 4130-1 | 0,26 | 0,065 | | | | |
| 4130-2 | 1,6284 | 0,4071 | | | | |
| 4140-1 | 0,26 | 0,065 | | | | |
| 4330 | | | 2,3 | 0,46 | | |
| 4331 | | | 0,428 | 0,0428 | | |
| 4421 | | | 0 | 0 | | |
| 4440 | | | 0 | 0 | | |
| 4510 | | | | | 5,207 | 2,6035 |
| 4511 | | | | | 1,87473 | 0,749892 |
| 4722 | 0,03 | 0,003 | | | | |
| 4734 | | | | | | |
| Total | 2,1784 | 0,5401 | 2,728 | 0,5028 | 7,08173 | 3,353392 |

Le site Colbert de Charbonneaux-Brabant est classé sous le statut SEVESO Seuil haut pour la quantité de produits dangereux pour l'environnement (essentiellement eau de javel).

1.5.3. Codification de l'établissement au titre des installations, Ouvrages, Travaux et Activités

Le classement IOTA, présenté ci-après, tient compte du décret n° 2020-828 du 30 juin 2020 modifiant la nomenclature et la procédure en matière de police de l'eau.

Le tableau ci-dessous présente les incidences de l'évolution des stockages de produits chimique sur le classement IOTA du l'établissement.

| N° rubrique IOTA | Désignation de la rubrique | Situation du site | Régime de classement |
|------------------|---|---|----------------------|
| 1.1.1.0 | Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau (D) | Présence de 4 piézomètres et d'un puits au droit du site pour la surveillance des eaux souterraines | D |
| 1.1.2.0 | Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage, puits ou ouvrage souterrain dans un système aquifère, à l'exclusion de nappes d'accompagnement de cours d'eau, par pompage, drainage, dérivation ou tout autre procédé, le volume total prélevé étant : 1. Supérieur ou égal à 200 000 m ³ /an (A) 2. Supérieur ou égal à 10 000 m ³ /an mais inférieur à 20 000 m ³ /an (D) | Présence d'un puits au droit du site mais aucun prélèvement d'eau n'est effectué (activité de stockage = activité dite « sèche ») | NC |
| 2.1.5.0 | Rejet des eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : 2. Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha (D). | La surface totale du terrain est de 61 820 m ² , soit 6,182 ha. Surface totale: 6,182 ha. | D |

2. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS

2.1. Organisation du site

Les produits chimiques ne sont pas fabriqués sur le site Colbert. Ils arrivent directement du site Charbonneaux-Brabant de Reims.

Sur le site Colbert, les produits sont :

- soit reçus déjà conditionnés en contenants de différentes tailles et ne seront donc que stockés temporairement sur le site Colbert avant leur expédition chez les clients ;
- soit reçus en vrac liquide (camions-citernes) puis conditionnés, au niveau de l'une des 2 plateformes de reconditionnement, en contenants de taille inférieure.

Des bâtiments ont été détruits sur le site Charbonneaux-Brabant :

- Un bâtiment administratif renfermant des bureaux, des locaux sociaux et des salles de réunion
- Un bâtiment de stockage de produits chimiques en cuves aériennes et en fosse, sous auvent ;

Le découpage du site sera le suivant :

- La nouvelle cuverie comprenant des zones de dépotage, stockage et conditionnement de produits inflammables et de produits minéraux ;
- Le bâtiment 4 comprenant une zone de stockage d'eau de javel en réservoir aérien avec cuve de mélange, une aire de dépotage et lignes de conditionnement ;
- Le bâtiment 6 comprenant le stockage de produits chimiques inflammables et produits non dangereux en bidons de différentes tailles et en GRV, à l'intérieur d'un bâtiment fermé et entièrement sur rétention. Le bâtiment est découpé en 7 zones ;
- Le bâtiment 7 comprenant le stockage de produits non dangereux (vinaigre et eau déminéralisée) ;
- Le bâtiment 8 comprenant le stockage de différents produits :
 - 25% de liquides inflammables ;
 - 10% de produits corrosifs ;
 - 65% de produits non classés.
- Le bâtiment 9 comprenant le stockage de produits non dangereux.

2.2. La zone de stockage et de conditionnement de produits minéraux

2.2.1. Les aires de dépotage

Deux aires de dépotage sont situées le long des côtés de la cuverie (acides, bases).

2.2.2. Les stockages en réservoirs

Les réservoirs de stockage seront installés dans 7 rétentions distinctes afin de tenir compte des risques d'incompatibilité des produits.

Il y a 36 réservoirs et deux cuves de dilution.

Le volume de ces cuvettes est égal à la plus grande des deux valeurs suivantes : 100 % de la capacité du plus grand réservoir ou 50 % de la capacité globale des réservoirs associés (soit 50 % du volume total – 1 245 m³ de volume total en rétention – voir détail ci-après)

Ces rétentions sont étanches aux produits qu'elles pourraient contenir et résistantes à l'action physique et chimique des fluides.

Ces cuvettes ne peuvent être vidées qu'à l'aide d'une pompe dont le déclenchement sera manuel.

Les vannes de pied de cuve pneumatiques et à sécurité positive présentent plusieurs avantages.

2.2.3. Les postes de conditionnement

La zone de conditionnement comprend 2 postes (un pour les acides et un pour les bases).

2.2.4. Les aires extérieures de stockage de liquides minéraux conditionnés

Les liquides minéraux stockés sur les aires extérieures sont conditionnés essentiellement en conteneurs.

2.2.4.1. L'aire de stockage des acides

Cette aire accueille des acides conditionnés et des emballages vides.

2.2.4.2. L'aire de stockage des bases

Cette aire accueille des bases conditionnées et des emballages vides.

2.2.5. Protection incendie : les mesures de protection

Les épingles chauffantes du dispositif de chauffage des cuves sont placées en pied du réservoir, à un niveau inférieur à celui du piquage de vidange pour certains produits. Les cuves pour 3 produits sont en inox.

Il s'agit d'un chauffage basse température pour la mise hors-gel des produits.

Un contrôle sera mis en place (température du produit dans le réservoir), avec une coupure de l'électricité et alarme visuelle en cas de dépassement du seuil.

Un contrôle thermographique tous les ans des installations électriques sera mis en place sur le site.

2.3. Les stockages de liquides inflammables

La zone de liquides inflammables comprend les équipements suivants :

- Une aire de dépotage des citernes de solvants ;
- Stockage en réservoirs : 4 cuvettes de rétention accueillant au total de 24 réservoirs
- L'aire de conditionnement produits L ;
- Les deux aires extérieures d'emballages vides ;
- Les deux aires extérieures de stockage de produits conditionnés, sur rétention.

2.3.1. L'aire de dépotage

Une aire de dépotage est présente.

2.3.2. Le stockage en réservoirs

Le volume total de liquides inflammables stockés en réservoirs est de $\sim 535 \text{ m}^3$ (soit $\sim 450 \text{ t}$ avec une densité moyenne égale à 0,85)

La réglementation des liquides inflammables s'applique néanmoins à ces liquides (arrêté du 26 septembre 2020 relatif au stockage en récipients mobiles de liquides inflammables).

Les réservoirs sont équipés de sécurité de niveau haut. Cette sonde de niveau haut déclenche une alarme ; l'opérateur arrête la pompe de dépotage.

Ce stockage est protégé par un dispositif fixe de détection/extinction automatique.

Ce dispositif fixe inclut un rideau d'eau situé entre les cuvettes des réservoirs et les zones extérieures de stockage.

2.3.3. L'aire de conditionnement

Il s'agit d'une structure légère, couverte et ouverte sur les 4 côtés.

En cas d'épandage, le liquide est collecté par une pente vers la fosse déportée de 25 m^3 (via un siphon pare-feu).

2.3.4. Les aires de stockage d'emballages vides

Deux zones d'emballages vides sont situées à proximité de la cuverie.

Il s'agit essentiellement d'emballages non fusibles en acier ou en inox.

2.3.5. L'aire extérieure de stockage de liquides inflammables conditionnés

Le site Charbonneaux-Brabant dispose de deux aires extérieures.

Deux murs écrans thermiques stables au feu (en béton de 5 m de hauteur) assurent une séparation avec les aires de stockages emballages vides.

Ce stockage est protégé par un dispositif fixe de détection/extinction automatique, ainsi que par un rideau d'eau (rideau d'eau entre les deux zones).

2.4. Le bâtiment 6

Le bâtiment n°6 dit « magasin 6 » est divisé en 7 zones reposant sur une dalle béton, dont 5 cellules de stockage principales.

L'ensemble du bâtiment est sur rétention avec les entrées/sorties surélevées par un muret.

Les produits stockés dans ce bâtiment n°6 sont conditionnés sous forme de bidons de 1 l à 5 l, parfois 20 l ou 50 l, mis en cartons et palettisés.

Le magasin 6 accueille différents produits.

2.4.1. Caractéristiques du bâtiment

Toutes les zones présentent un décaissement de quelques mètres.

Le magasin est divisé en zones avec des murs de séparation interne.

La zone de transit (zone 7) et la zone 1 (zone d'opération de suremballage) sont maintenues vides, hors horaires ouvrés.

2.4.2. Produits stockés

Le magasin 6 est dédié au stockage essentiellement de produits liquides en bidons de petite capacité ou GRV plastiques.

Le magasin accueille également :

- deux bureaux (dit bureau logistique) ;
- un local charge de batterie ;
- un local incendie ;
- deux rampes d'accès vers les cellules 2, 3 et 4 car les cellules 1, 6 et 7 sont surélevées par rapports aux autres ;
- Un local chaudière.

2.4.3. Organisation du magasin 6

Il comprend 5 cellules distinctes, correspondant aux principaux produits stockés.

Les zones 1 et 7 ne sont pas considérées comme cellules de stockage mais peuvent recevoir du stockage temporaire dans l'attente de chargement de camions.

2.5. Le bâtiment 7

Ce bâtiment est essentiellement dédié au stockage de marchandises.

Il se compose d'une allée centrale permettant de séparer l'îlot et les rangées de stockages de palettes.

Le conditionnement est réalisé en bidons de 3 à 5L.

2.6. Le bâtiment 8

Le bâtiment 8 comprend trois zones de stockages et dispose de quais de chargement. Tous les murs sont REI 120 à l'exception de la partie Nord et Sud du bâtiment.

Le bâtiment sera construit avec une charpente floquée supérieure à 30 minutes.

Le magasin 8 est dédié au stockage essentiellement de produits liquides en bidons de petite capacité ou GRV plastiques.

2.7. Le bâtiment 9

Le bâtiment 9 est dédié au stockage de produits non dangereux.

Deux zones de quais de chargement sont associées à ce bâtiment.

Le bâtiment comprend également un bureau de quai ainsi qu'un local de charge pour les chariots élévateurs.

2.8. Zone « produits de nettoyage »

Au niveau de la cuverie, les produits de nettoyage sont stockés dans deux cuves de contenance unitaire.

La zone « produits de nettoyage » est découpée de la façon suivante :

- Une aire de dépotage ;
- Une zone de stockage (et dilution) en intérieur ;
- Une zone de stockage (et dilution) en extérieur ;
- Les aires de conditionnement ;
- Une aire de stockage de produits conditionnés ;
- Une zone emballages vides.

2.9. La station de neutralisation

Les liquides collectés, avant leur rejet dans le milieu naturel, sont traités au niveau de la station de neutralisation. Les cuvettes de rétentions sont vidangées par pompe mobile dans le réseau allant vers cette station de neutralisation.

Cette station de neutralisation reçoit :

- les eaux pluviales issues des cuvettes de rétention et des aires de dépotages dans le cas où ces eaux, après contrôles, doivent être neutralisées ;
- les eaux de lavages et rinçages des emballages ayant contenus des produits minéraux ;
- les eaux de lavages du laveur P ;
- les eaux de régénération de l'adoucisseur et de l'osmoseur.

Après neutralisation, ces eaux sont rejetées vers la station d'épuration communale.

2.10. Les bassins de rétention

L'établissement possède deux bassins de rétention :

- bassin confinement des eaux incendie ;
- bassin confinement des eaux pluviales.

2.11. Utilités

2.11.1. Installations de combustion : chaufferie

Le site dispose d'une chaudière fonctionnant au fioul domestique destinée à la mise hors gel de certaines cellules du bâtiment 6.

Cette chaudière n'est pas utilisée. Depuis 2018, la chaudière n'est pas utilisée car en raison de la nature des produits, il n'est pas nécessaire de déclencher l'installation de mise hors gel.

La puissance de la chaudière s'élève à 120 KW.

L'ancien réservoir de fioul domestique sera supprimé. Il n'est pas prévu de remplacer ce réservoir. De ce fait la chaudière ne sera plus du tout utilisée.

2.11.2. Alimentation en eau

L'activité de conditionnement et de stockage des produits chimiques ne nécessite pas d'apport en eau. C'est une activité dite « sèche », exception faites pour les activités de dilutions pour certains produits (acide nitrique et eau de javel).

Les besoins en eau du site sont liés aux utilisations suivantes :

- Eau nécessaire aux dilutions produits minéraux liquides, eau pour laveurs et rinçage d'emballages ayant contenus des produits minéraux liquides ;
- Eau sanitaire.

L'alimentation en eau du site est assurée uniquement par le réseau d'eau potable public.

2.11.3. Energie électrique

Le site est alimenté par 2 lignes souterraines de 20 kV.

L'électricité n'est utilisée sur le site que pour les transferts de produits (pompes), le chauffage de certains réservoirs l'éclairage et le fonctionnement du matériel bureautique.

L'alimentation en électricité n'est pas modifiée puisque les locaux de stockages ne sont pas chauffés et que les horaires d'exploitation restent inchangés.